

Réunion du 14 Octobre 2019

P.V. n° 4

**Président** : M. GAUVIN.

**Présents** : Mme. BERTON - M. CORNIER.

**Administratif** : M. MOUTHAUD.

## CHAMPIONNATS

### U14-U17 FEMININES A 11

Match n° 21770467 – Poule D – C.J.F. En Cœur de Saintonge / F.C. Périgny du 12/10/2019

Courriel du F.C. Périgny du 11/10/2019 (non-adressé à la LFNA) informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Périgny**.

Amende de 47 euros pour forfait au F.C. Périgny (1<sup>er</sup> forfait).

## RAPPEL

**Les calendriers ont été établis, pour la deuxième saison, sur l'ensemble de la Ligue en 3 phases avec gestion par la LFNA :**

1. Une première phase « géographique » du 14/09/ au 12/10/2019 en matches aller seulement avec **54 équipes**.
2. Une deuxième phase par niveaux (1 et 2) et géographique du 16/11 au 14/12/2019 en matches aller seulement.

### **Modalités d'accession et autres :**

1. Les équipes finissant premières et deuxièmes de chacune des poules et les 4 meilleures troisièmes de l'ensemble des poules de la première phase seront versées en Niveau 1 (24 équipes : 4 poules de 6 équipes).
2. Les autres équipes seront versées en Niveau 2 (lesquelles pourront être complétées par de nouvelles engagées en seconde phase avec **possibilité d'engagement par la messagerie zimbra jusqu'au 20/10/2019 dernier délai**).
3. La troisième phase du 08/02 au 16/05/2020 en matches aller seulement. Les modalités d'accession seront communiquées lors de l'organisation de la deuxième phase (**possibilité d'engager de nouvelles équipes jusqu'au 05/01/2020 dernier délai**).

**La C.R. Féminines se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'évènements ponctuels et imprévus.**

Tous les matches non-joués à la date de fin de chaque phase ne seront pas pris en compte pour l'organisation de la phase suivante.

Les arbitres seront fournis par les clubs **pour la première phase.**

**Le District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième et troisième phases pour le Niveau 1.**

Les nouvelles équipes engagées pour les deuxième ou troisième phases seront automatiquement intégrées au Niveau 2.

**Nouveauté : utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U14-U17 Féminin à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.**

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du Foot à 11 et au Basic spécifique joint.

**Le Président**

Francis Gauvin

**Le Secrétaire de séance**

Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 18/10/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.